



Process juridique Urbat

Le mandat :

Pour établir un mandat, votre interlocuteur Urbat devra récupérer plusieurs pièces administratives :

- Un Kbis de votre société datant de moins de 3 mois
- Le justificatif de carte professionnelle en cours de validité
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle de l'année en cours

A réception de ces pièces, le mandat de commercialisation sera établi pour le programme concerné. Celui-ci sera valable un an et éventuellement renouvelable.

La dénonciation

Urbat s'engage à protéger pendant 1 mois les contacts que vous nous dénoncerez, pour autant que vous nous fournissiez 3 éléments nous permettant d'identifier parfaitement le contact (nom, prénom, n° de téléphone) et une date de rendez-vous programmé.

Ce contact ne doit pas avoir été en relation avec Urbat, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un autre prescripteur dans le mois précédent.

L'option :

Les options ne sont prises en compte qu'après validation interne URBAT.

Leur durée est de validité est de 5 jours calendaires.

L'option n'est qu'une formalité interne au process Urbat et ne peut en aucun cas être opposée aux tiers.

La réservation :

Le contrat de réservation doit être signé par le client en trois exemplaires :

- Le 1er est renvoyé au client par lettre recommandée par Urvat
- Le 2ème est conservé par Urvat
- Le dernier exemplaire est transmis au notaire du programme.

Sont annexés en 3 exemplaires également les documents suivants signés par le client :

- Le descriptif commercial
- Le plan du logement
- Le plan de masse de l'opération
- Le plan des stationnements (avec l'identification des stationnements faisant l'objet de l'acquisition par le client)

Le contrat doit être envoyé par mail ou fax 48h maximum après signature et les originaux doivent nous parvenir dans les 7 jours.

La réservation n'est effective qu'après validation et signature par Urvat.

Le dossier financier :

Le réservataire s'engage à déposer un dossier de demande de prêt dans un ou plusieurs organismes bancaires dans les 15 jours suivant la signature du contrat de réservation. Une attestation de dépôt du dossier doit nous parvenir dans les 8 jours suivant ce dépôt.

Le réservataire s'engage également à notifier à Urvat la décision du ou des organismes bancaires (offres ou refus de prêt) au plus tard 45 jours après la notification du contrat de réservation.

La signature de l'acte :

Urvat notifie au réservataire le projet d'acte de vente 1 mois au moins avant sa signature, en lui précisant la date à partir de laquelle pourra être signé l'acte de vente. Cet acte sera reçu par le notaire dans un délai maximum de 10 jours.